



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

centres d'information et d'orientation

Question écrite n° 75997

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'activité des CIO (centres d'information et d'orientation) de Seine-Saint-Denis. En effet, ces CIO semblent avoir des taux d'activités et d'accueil, très différents selon les villes. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer, d'une part, le nombre de ces CIO ; et pour chacun d'eux, leur effectif et le nombre d'élèves et de jeunes reçus, sur chacune des cinq dernières années.

Texte de la réponse

Dix-sept CIO, dont deux annexes - au Blanc-Mesnil et à Saint-Ouen - sont implantés en Seine-Saint-Denis. Les centres d'information et d'orientation interviennent systématiquement auprès des établissements scolaires publics du second degré de leur district. Ils accueillent, en outre, tous les élèves des établissements privés du district qui souhaitent être reçus, de même que les étudiants, les adultes, notamment dans le cadre du dispositif de validation des acquis de l'expérience (VAE), ou encore les jeunes signalés à l'issue des sessions de la JAPD (journée d'appel de préparation à la défense). L'indicateur retenu pour mesurer l'activité d'accueil des CIO est le rapport du nombre d'élèves des établissements scolaires publics du second degré du district au nombre de postes de conseillers d'orientation-psychologues, encore appelé taux de pression par CO-P. En Seine-Saint-Denis, le taux moyen est de 1 100 élèves par CO-P. Selon les CIO, les « taux de pression » varient de 860 à 1207 (Le Raincy).

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75997

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 octobre 2005, page 9644

Réponse publiée le : 7 février 2006, page 1284